



## PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

### PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

28 DEC. 2011

Dossier suivi par : MARGUIMBAU

Tél. : : 04.84.35.42.68

N°1254-2011A

### AVIS D'ENQUETE

#### SOCIÉTÉ SITA SUD à Aubagne

En exécution de l'arrêté du Préfet n°1254-2011 A du 28 décembre 2011, il sera procédé à une enquête publique au sujet de la demande formulée par la Société SITA SUD dont la Direction Régionale est sise Europarc de Pichaury 1330 rue Guillebert de la Lauzière 13856 Aix en Provence en vue d'être autorisée à exploiter une installation de prétraitement de DASRI sise dans le centre de tri et de transit existant (SITA SUD) situé Traverse de la Bourgade commune de la Penne sur Huveaune et une partie sur la commune d'Aubagne (dont l'unité de DASRI).

Le dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairies d'AUBAGNE, LA PENNE-SUR-HUVEAUNE et MARSEILLE, pour une durée de 32 jours **du lundi 30 janvier 2012 au jeudi 1er mars 2012 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ce registre, ses observations ou les adresser par écrit aux mairies concernées.

A cet effet, **Monsieur Jean- Pierre VALLAURI** Ingénieur Divisionnaire de l'Industrie des Mines, retraité, commissaire enquêteur, recevra personnellement les personnes intéressées en Mairies de :

#### AUBAGNE:

- le lundi 30 janvier 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 6 février 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 13 février 2012 de 14h00 à 17 h00
- le lundi 20 février 2012 de 9h00 à 12 h00
- le jeudi 1er mars 2012 de 14h 00 à 17 h 00

#### LA PENNE SUR HUVEAUNE:

- le lundi 30 janvier 2012 de 14h00 à 17 h00
- le mardi 7 février 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 13 février 2012 de 9h00 à 12 h00
- le lundi 20 février 2012 de 14h 00 à 17 h 00
- le jeudi 1er mars 2012 de 9h00 à 12 h00

## MARSEILLE

- le mercredi 1er février 2012 de 14h00 à 17 h00
- le mardi 7 février 2012 de 14h00 à 17 h00
- le jeudi 16 février 2012 de 14h00 à 17 h00
- le jeudi 23 février 2012 de 14h00 à 17 h00
- le lundi 27 février 2012 de 14h00 à 17 h00

Dès la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition de toute personne physique ou morale intéressée, dans les mairies précitées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône pendant au moins un an à compter de la décision préfectorale.

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie d'Aubagne  
Service urbanisme
- 180 traverse de la Vallée  
13400 Aubagne
  
- Mairie de La Penne sur Huveaune  
Hôtel de Ville  
14 boulevard de la Gare  
13713 La Penne sur Huveaune
  
- Mairie de Marseille  
Direction de la Gestion Urbaine de Proximité  
Service de la Prévention et de la Gestion des Risques  
44 avenue Alexandre Dumas  
13008 Marseille

Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et Travaux réglementés pour la Protection des Milieux  
Porte 419  
Boulevard Paul Peytral  
13282 MARSEILLE Cedex 20

A l'issue de la procédure, la décision sera prise par le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), par arrêté préfectoral de refus ou d'autorisation assortie de prescriptions .)

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

Marseille, le 23 DEC. 2011

CHIFFRE 13000